

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX } Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
 } Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
 } A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
 } A Paris, chez M. LÉZOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT } Un an. Six mois. Trois mois.
 } Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
 } Hors Lyon. 30 16 9
 } Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux.

Lyon, 13 Octobre 1848.

De la proposition relative à l'établissement du crédit foncier.

Les idées favorables à l'établissement d'une banque territoriale ont pris un tel empire dans la presse, dans les discussions particulières, et même, on peut le dire, au sein de l'Assemblée, qu'il est désormais facile de pressentir leur triomphe; car les résistances s'émoussent et s'effacent de plus en plus.

Déjà en 1720 Law s'étonnait que les Etats eussent pu jamais consentir à se faire les débiteurs des capitalistes. Il estimait au contraire que c'est l'Etat qui est le réservoir nécessaire du crédit, qu'il lui appartient exclusivement de le répartir aux hommes intelligents et actifs qui ont des appels de fonds à faire pour le commerce, l'agriculture ou l'industrie, et qu'il peut y pourvoir suffisamment au moyen de valeurs négociables garanties par la masse des propriétés nationales et par les rentrées de l'impôt.

Après les malheureux essais de la banque de Law, et l'émission exorbitante d'assignats que la Convention décréta, il semblait passé en principe parmi les financiers que tout essai de bons ayant un cours forcé devait être désormais un danger et une utopie; que la banqueroute était au bout de telles combinaisons; et que l'accroissement presque indéfini des impôts, des emprunts et du paupérisme était presque sans remède. Mais on ne réfléchissait pas à l'exemple donné par l'Angleterre et par la Russie, qui ont pendant plus de vingt ans donné un cours forcé à leurs billets de banque, ce qui donnait une solution favorable à la question. Aussi le principal argument que M. Flandin invoque dans son rapport sur la proposition de MM. Turck et Prudhomme, est-il fondé sur ce que les craintes du papier-monnaie étaient chimériques.

« Le pays tout entier a, dit-il, le sentiment du danger qui le menace; il demande à la science des économistes, à l'expérience des hommes d'Etat, à l'habileté pratique des financiers, au patriotisme de tous, une résolution hardie, énergique comme le mal, et néanmoins conforme aux règles sacrées de justice sociale.

« Depuis quarante ans, l'Etat n'a pas fait autre chose que de recourir aux emprunts et aux impôts; ces deux faits, l'impôt et l'emprunt, résument la science financière.

« Pourquoi l'Etat ne sortirait-il pas enfin de ce cercle étroit? A ce rôle d'emprunteur, lui serait-il donc impossible de substituer aujourd'hui celui de prêteur?

« Prêteur, il remplirait mieux sa mission de protection, il s'affranchirait de la lourde tutelle du capitaliste, et trouverait son point d'appui dans la force vive du pays.

« Quelles ressources inattendues l'Etat va-t-il trouver? Quelle puissance fera éclore dans le sol de la France les mines d'or destinées à remplacer le numéraire caché ou fuyard?

« Grâce à Dieu, l'industrie n'est plus dans cet état d'enfance où les métaux précieux étaient les seuls agents des transactions et des échanges.

« Il en est un autre depuis longtemps éprouvé, plus actif et plus puissant que tous, c'est le crédit.

« Le crédit, qui, par un lien de fraternité, réunit dans un but commun le travail et le capital.

« Pourquoi ne pas appliquer le crédit à cette valeur essentielle, fondement de toutes les autres, principe éternel de civilisation, qu'on appelle la propriété?

« L'Etat a son principe de crédit; le commerce, la banque ont leur papier de crédit.

« Le papier de l'Etat, qu'est-ce autre chose que le signe représentatif des ressources créées par l'impôt?

« Le papier du négociant, du banquier, qu'est-ce autre chose que le signe représentatif de leur industrie et de leurs capitaux?

« Le papier du propriétaire sera le titre représentatif de la portion du sol estimée égale à la chose échangée.

« Que le public ait confiance dans ce titre, et la terre est en quelque sorte monnayée!

« Or, la confiance du public ne sera pas rebelle à l'institution de crédit, qui donnera au numéraire nouveau la sûreté du numéraire métallique.

« Le comité a pensé que c'est à l'union du crédit et de la propriété que l'Etat doit demander la solution de ce grand problème, et il croit l'avoir résolu par la série des dispositions qui constituent le projet de décret.

Nous avons fait connaître les détails et l'économie de ce projet. On sait qu'il consiste en une émission de deux milliards de bons à hypothéquer sur la propriété territoriale, et à mettre à la disposition des possessions selon leurs besoins. L'intérêt, les garanties, le mode de remboursement, tout a été l'objet des soins les plus scrupuleux, si bien que MM. Wolowski et Brunel, dont on connaît l'esprit circonspect et éclairé, n'ont trouvé que des amendements insignifiants à y apporter.

C'est donc, par un surcroît de précautions, que le rapporteur a cru devoir, en terminant son travail, repousser la comparaison que quelques hommes chagrins voudraient établir entre les bons hypothécaires et les assignats de nos premières assemblées: toutefois ses raisons nous ont paru si péremptoires que nous avons cru devoir les communiquer à nos lecteurs, afin de lever tous les doutes, s'il en existait encore.

« Les assignats n'avaient que la valeur incertaine, résultant d'un gage général et politique; ce gage, appelé les biens nationaux, se composait d'abord, pour la plus grande partie,

de biens ecclésiastiques; on se rappelle les clameurs des anciens propriétaires, effrayant l'opinion publique par la menace de représailles contre les acquéreurs de biens nationaux.

« Les bons hypothécaires ont une valeur positive et réelle, qui dérive d'une affectation spéciale et volontaire.

« Le sort des assignats dépendait des chances de la guerre; une bataille perdue ramenait en France les anciens propriétaires, les remettait en possession de leurs biens, et sous l'empire de cette terreur, l'opinion publique voyait déjà l'anéantissement du gage des assignats.

« Ni la guerre, ni les commotions politiques ne sauraient avoir cette désastreuse influence sur les bons hypothécaires; car leur institution a pour base la propriété privée, indestructible comme la société elle-même.

« L'estimation du gage des assignats était arbitraire, dépourvue de vérification et de contrôle.

« L'estimation du gage des bons hypothécaires sera l'œuvre d'un jury composé des hommes les plus capables d'apprécier sa véritable valeur.

« On sait que l'émission des assignats a atteint, sous le Directoire, la somme qui semble fabuleuse de 45 millions! Aucun contrôle sérieux, aucun frein ne préservait le pouvoir de la dangereuse facilité de battre monnaie au gré de ses désirs ou de ses besoins; devant ce trésor, qu'on a appelé la planche aux assignats, les hommes du Directoire ont succombé à une tentation au-dessus de leurs forces.

« Mais l'émission des bons hypothécaires sera soignée et rigoureusement limitée.

« Il faudrait, pour que le gouvernement de la République fit une émission prohibée, que le propriétaire emprunteur, les citoyens qui composent le jury d'examen, les magistrats et les fonctionnaires du conseil supérieur, la cour des comptes et l'Assemblée elle-même fussent complices avec l'Etat de la violation du décret.

« Le comité a le ferme espoir que le bienfait du crédit foncier dont il a organisé l'institution, en vivifiant le commerce et l'industrie, s'étendra aussi à l'agriculture, objet de ses sympathies, et que, détruisant l'odieuse influence de l'usure, il contribuera à améliorer le sort du peuple des campagnes, si calme dans sa force, si courageux dans sa patience, si noblement digne, par son patriotisme, de la sollicitude de l'Assemblée nationale. »

M. Goudchaux a prononcé dans la séance du 10 octobre un discours rassurant pour la situation de nos finances. Il a avoué que, depuis février 1848, les dépenses excédaient les recettes de 1 million par jour; mais il a ajouté que le trésor avait un encaisse assuré de 428 millions qui assurent le service pendant dix-sept mois. Ces 428 millions se décomposent de la manière suivante :

| | |
|--|---------------|
| Solde en caisse au 30 septembre, | 53,526,569 35 |
| Reste dû sur l'emprunt de 1848, | 91,518,125 35 |
| Reste dû sur Lyon (54,184,250), | 57,074,700 » |
| Crédit ouvert par la banque de France, | 125,600,000 » |
| ort efeuille, | 159,158,429 » |

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

AVENTURES ROMANESQUES

DE

DON JUAN DE WATTEVILLE,

ROMAN EN 3 VOLUMES.

X. — Le souper du Chartreux. — Suite. *

En attendant le cavalier parler d'un rendez-vous donné à son ami, je ne doutai point que cet étranger, lors même que je n'avais pas reconnu sa voix, ne fût Rivabella. Comme il montait l'escalier qui conduisait à ma chambre, j'abaissai promptement mon capuchon sur ma figure; un instant après, il entra; et, après m'avoir assez lestement donné le bonsoir, il se débarrassa de son chapeau et de ses pistolets, qu'il déposa sur la table; puis, venant s'asseoir sans façon vis-à-vis moi :

— Bon appétit, mon digne père, me dit-il. Je continuai à manger, sans le regarder, ni lui répondre.

Rivabella reprit :

— Auriez-vous, saint homme de Dieu, juré de garder un silence perpétuel?

— Persistant dans mon mutisme simulé, j'entamai seulement une troisième bouteille d'Arbois, dont je remplis un verre que je vidai aussitôt.

— Par Bacchus! s'écria l'Italien, si votre langue est muette, mon révérend, elle n'aime pas être à sec. Pour un chartreux, vous me semblez préférer l'Arbois à l'eau de source, et la viande de cette auberge aux légumes de votre couvent. Mais

* Voir les nos des 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 24 septembre, 3, 7, 12 et 13 octobre.

n'allez pas croire que je me scandalise le moins du monde de tout ceci: que m'importe que vous mangiez gras ou maigre, que vous vous rafraîchissiez à une fontaine ou à un tonneau? Ce que j'attends de vous, c'est que vous permettiez à un homme qui meurt de faim de partager votre souper; et quand nous aurons bu et mangé ensemble, vous me laisserez, s'il vous plaît, un des deux lits de cette chambre, afin que j'y puisse reposer mes membres horriblement fatigués.

Me versant ici deux verres d'Arbois que je vidai successivement, en humant lentement le fumet de ce précieux liquide, je répondis sèchement à mon interlocuteur :

— Vous n'aurez part ni à mon souper, ni à ma chambre, pour la raison qu'en fait de mets je n'ai que tout juste ce qu'il me faut pour contenter ma faim, et que si vous couchez dans un lit voisin du mien, je ne pourrais fermer l'œil, de la nuit.—M'avez-vous compris, seigneur de Rivabella?

A cette apostrophe inattendue le spadassin romain, m'entendant prononcer son nom, parut d'abord assez surpris; mais se remettant bientôt et se prenant à sourire :

— Je vois ce que c'est, dit-il, vous m'aurez vu il y a huit jours à la chartreuse de Bonlieu, où j'étais avec mon ami Alberto; mais voyons si j'aurai aussi fidèlement gardé votre souvenir, et si je me rappellerai vos traits comme vous les miens.

Se levant alors, il souleva le capuchon qui recouvrait mon visage; mais il ne l'eût pas plus tôt aperçu, qu'il recula de surprise, en s'écriant :

— Don Juan!!

— Non, lui répondis-je, en me levant de table à mon tour, et en venant à lui d'un air menaçant; non, je ne suis plus don Juan, mais le frère Lupicin!

— L'auteur de la Vierge! murmura sourdement le traître.

— Oui, lui répondis-je, l'auteur du portrait de dona Maria de Traves, que tu as empoisonnée. Ah! Rivabella! tu pensais n'avoir à faire qu'à tuer une innocente jeune fille, pour à la fois te venger d'un rival, et t'enrichir des dépouilles de

ta victime, en épousant son héritière, la gouvernante dont tu as aussi empoisonné le mari! Tu croyais, dans huit jours, en conduisant à l'autel la tante de Maria, prendre en main le gouvernement de Milan et dominer bientôt toute l'Italie. Que dis-je, l'Italie!.. Général de notre cavalerie franco-comtoise, tu étais venu en ce pays pour le soulever en même temps que la Flandre. Oui, tu ne visais rien moins qu'à briser la vaste monarchie des successeurs de Charles-Quint. Tu voulais t'imposer au monde comme un autre César! Au moins le disiez-vous ainsi, lorsque Alberto et toi vous étiez, il y a huit jours, dans l'église des Chartreux; tandis que moi, caché derrière l'autel, j'écoutais et retenais toutes vos paroles; mais au moment où toutes tes mesures étant parfaitement prises, tu espérais triompher, voilà qu'un homme que tu croyais avoir rendu fou, don Juan, se lève devant toi, pour être à la fois ton juge et ton bourreau!

Ces paroles terribles, échappées comme un torrent de ma bouche, avaient semblé anéantir l'empoisonneur de Maria. Pendant tout le temps que je lui avais parlé, il m'avait écouté l'œil morne et baissé, comme le criminel qui vient d'entendre prononcer sa sentence. Mais, quand j'eus fini, son regard se releva, et le jetant sur l'endroit de la table, où il avait déposé en entrant ses pistolets, il s'élançait avec rapidité pour en saisir un, lorsque, devinant son intention, je tirai subitement l'épée cachée sous ma robe, et la lui enfonçai en pleine poitrine. Il tomba en poussant un profond soupir. Avant de rendre l'âme, j'entendis le superstitieux Italien demander un prêtre pour recevoir l'avoué de ses fautes. Me prenant alors à rire, je lui dis en me moquant :

— Tu demandes un confesseur, pauvre pécheur repentant! N'as-tu pas devant les yeux le frère Lupicin, qui a entendu, il y a huit jours, derrière l'autel de l'église de Bonlieu, le récit de tes crimes; volontiers, je te délivre mon absolution. Mais entre nous, s'il y a un enfer, tu l'as si bien mérité que je doute fort qu'elle puisse t'en préserver....

Ici, m'interrompant, une voix prononça derrière moi ces

Il y a quelque chose d'extraordinaire dans ce relevé. Nous supposons que le ministre entend par solde en caisse l'argent qu'il a au trésor et celui qui est porté au compte-courant du trésor à la Banque de France. Or, le 28 septembre, son compte-courant s'élevait encore à 41,336,555 64, d'où il résulte qu'en deux jours il aurait retiré 6 millions pour le service de la dette; mais le paiement du semestre était alors à peine commencé, et sur 87 millions que le trésor avait à payer, il en avait à peine donné aux rentiers 25 à 30 millions, d'où il résulte que sur les 428 millions dont parle le ministre, il y a lieu de retrancher, dès à présent, au moins 40 millions pour le semestre. Quant au crédit de 150 millions accordé par la Banque, et sur lequel 25 millions ont été prélevés, le ministre des finances ne doit l'épuiser qu'à la dernière extrémité. Somme toute, le tableau flatteur que M. Goudchaux a fait hier de nos finances a paru fait en vue de la Bourse pour relever les cours des fonds publics et rendre possible, dans un avenir peu éloigné, la nomination d'un nouvel emprunt.

Le comité du travail a continué la discussion sur le rapport de M. Parrieu, relatif à la proposition de M. Peupin, concernant l'apprentissage.

La commission proposait que nul enfant ne pût être mis en apprentissage avant l'âge de dix ans, M. Peupin a demandé que la limite de l'âge fût portée à douze ans; son avis, soutenu par MM. Jullien et Tillancourt, a prévalu.

On a ensuite admis l'article 6 qui dispose qu'aucun maître ne peut s'attacher plus de deux apprentis à la fois, s'il travaille seul, et plus d'un apprenti par chaque ouvrier qu'il occupe.

L'article 7 sera ainsi rédigé :

« Le maître ne peut infliger à l'apprenti des châtimens corporels, ni des privations de nourriture, ni l'employer à d'autres travaux que ceux indispensables pour la connaissance de la profession qu'il enseigne. »

Le différend qui s'est élevé entre le pouvoir central allemand et la Suisse ne paraît pas devoir se calmer immédiatement. D'une part, le pouvoir central y met de l'aigreur et de la morgue; de son côté, la Suisse repousse avec énergie et dignité les menaces qui lui sont faites. Tandis que l'archiduc Jean annonce officiellement qu'une partie des troupes de l'empire, cantonnées dans le sud-ouest de l'Allemagne, servira en outre à appuyer énergiquement au besoin les légitimes et pressantes demandes de l'Allemagne, adressées par le pouvoir central provisoire à un Etat voisin, qui déjà deux fois dans le courant de cette année a permis que des bandes dévastatrices se rassemblent sur son territoire pour faire de là des invasions dans une partie de l'Allemagne, et y allumer la guerre civile avec toutes ses horreurs, la Suisse s'étonne que le représentant d'un pays livré en quelque sorte à l'anarchie, vienne s'en prendre à un pays voisin de la maladie intérieure qui la ronge, et annonce qu'elle se met en mesure de repousser toute prétention contraire à l'honneur de l'antique confédération, et à la dignité d'un peuple libre et indépendant.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 10 octobre 1848.

Après le discours du citoyen Thiers contre le projet du crédit foncier, le citoyen Beaumont (de la Somme) le défend.

Le citoyen Goudchaux attaque à son tour le projet au nom du gouvernement.

Le citoyen Flandin, rapporteur, demande le renvoi à demain.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 11 octobre. — Présidence de M. Bixio.

Après la lecture du procès-verbal, le citoyen Prudhomme, l'un des auteurs de la proposition sur le crédit foncier, demande la parole sur le procès-verbal.

Le cit. PRUDHOMME monte à la tribune. J'ai demandé la parole pour un fait personnel. (Rumeur.) Je proteste éner-

giquement contre le reproche qui nous est fait de vouloir une spoliation. C'est une indigne calomnie. (La voix de l'orateur se perd au milieu des exclamations de la droite.)

giquement contre le reproche qui nous est fait de vouloir une spoliation. C'est une indigne calomnie. (La voix de l'orateur se perd au milieu des exclamations de la droite.)

Le procès-verbal est adopté. L'Assemblée nationale adopte sans discussion trois projets de loi d'intérêt local concernant les villes de Sens et de Colmar.

Le cit. DESMOLLES demande la parole pour une motion d'ordre. Il s'agit d'un crédit de 300,000 fr. ouvert au ministre de l'intérieur par les bureaux de bienfaisance. Il voudrait que les pièces relatives à la distribution de ce secours fussent renvoyées à l'examen du comité des affaires départementales.

Une discussion confuse s'engage à ce sujet après laquelle on passe à l'ordre du jour.

On passe à la suite de la discussion de la proposition sur le crédit foncier.

Le cit. FLANDIN, rapporteur : J'ai d'abord à remercier l'Assemblée de ce qu'elle a bien voulu m'entendre; je l'en remercie au nom du comité d'agriculture, au nom de 30,000 citoyens qui ont signé les pétitions à nous adressées, au nom de plusieurs milliers de propriétaires ruraux, qui attendent de la mesure que nous proposons un soulagement à leurs souffrances; j'ai à combattre une double résistance, celle du citoyen ministre des finances et celle du citoyen Thiers. Le citoyen Thiers n'a pas mesuré la force de ses coups à la faiblesse du talent de son adversaire, il n'a envisagé que l'importance de la question. Le citoyen Thiers nous a laissés hier sous la même impression que vous. C'était une sorte d'éblouissement. (Bruit.) Pourquoi faut-il que je m'arrête au seuil de la discussion pour dire que nous sommes complètement désintéressés dans la question?

L'orateur rappelle sous quelle impression l'Assemblée s'est réunie au mois de mai. Tous, en présence des souffrances de l'agriculture, sentaient la nécessité d'organiser le crédit foncier. Les projets ont surgi de tous côtés. Les trois comités appelés à donner leur avis, à l'exception du comité des finances, ont à la presque unanimité donné leur assentiment au projet sorti du sein du comité de l'agriculture; dans le comité des finances lui-même, il n'y a pas eu unanimité contre le projet, tant s'en faut, et parmi ceux qui nous ont repoussés beaucoup conviennent même qu'il y a quelque chose à faire.

Le citoyen Flandin répond à quelques observations présentées par le citoyen Thiers sur les chiffres de son rapport. Il résulte des recherches auxquelles il s'est livré que la propriété foncière est grevée de douze millions. Qu'arriverait-il si l'on arrivait à une expropriation? Envisagez-vous sans effroi les ruines qui en résulteraient non-seulement pour les propriétaires, mais encore pour les prêteurs? Les propriétés ont été dépréciées du tiers et de moitié pour la crise industrielle où nous sommes.

Le citoyen Thiers a approuvé les assignats; il nous dit aujourd'hui que c'est seulement sous le rapport politique. Mais les assignats ont empêché la banqueroute. (Interruption.)

Je parle de la première émission de 400 millions et non de la seconde. Je repousse d'ailleurs l'assimilation que l'on a voulu faire. Le bon hypothécaire n'est pas inférieur à l'assignat, il en est un perfectionnement.

Quant au cours forcé, il est indispensable. Il est certain que, si le cours n'est pas forcé, le cours n'existera pas et qu'il y aura dépréciation presque immédiate.

Pour les avantages du papier-monnaie, nous avons l'expérience, l'expérience de l'Angleterre. On nous dit que le papier-monnaie a perdu 25 p. 0/0 en Angleterre à une certaine époque.

Il y a eu dépréciation lorsque l'Angleterre a craint pour elle-même, lorsque la France était victorieuse sur tous les points, le cours s'est relevé après la restauration, et personne ne peut nier que le papier-monnaie n'ait sauvé l'Angleterre.

On a dit que la monnaie métallique circule pour sa valeur intrinsèque; c'est une erreur; elle circule, et elle est acceptée de tous surtout parce qu'elle porte l'empreinte, et pour ainsi dire la signature du souverain. (Interruption; rumeurs.)

Je m'étonne, citoyens, que dans l'Assemblée constituante, l'expression que j'ai employée soit si mal comprise; il ne s'agit pas d'un roi, il s'agit de l'Etat qui garantit les monnaies métalliques. Et d'ailleurs les pays les plus riches en métaux sont précisément ceux qui produisent le moins de monnaie métallique. La Russie, si riche en mines d'or, expédie son or à l'étranger, et se sert de monnaie de papier. En effet, l'or qu'elle a peut lui rapporter un profit, tandis que l'or monnayé est une valeur morte, et qu'elle remplace avantageusement par une valeur intrinsèque. (Agitation.)

L'orateur fatigué demande à se reposer un moment. La séance est suspendue.

Le cit. FLANDIN : Je disais que les bons hypothécaires doivent avoir nécessairement cours forcé. Le gouvernement provisoire l'a bien senti en rendant forcé le cours des billets de la Banque de France. Si cette prescription a été né-

cessaire pour des billets qui se trouvaient dans les mains de tout le monde, à plus forte raison le serait-elle pour une institution nouvelle.

Remarquez, je vous prie, que les bons hypothécaires seraient infiniment mieux garantis que les billets de banque. La Banque n'a pas de garantie que pour un tiers de son émission; les biens hypothécaires seraient garantis par une valeur double de celle de l'émission, puisqu'il n'en peut être émis que pour la moitié de la valeur de la propriété foncière.

Ainsi, la garantie de la Banque n'est que de 33 p. 100, tandis que la garantie des bons hypothécaires est, pour la valeur du sol, de 200 p. 100, et si l'on y ajoute la garantie de l'Etat aux taux de la rente, on trouve pour cette garantie de 267 50 p. 100; c'est-à-dire que la garantie du billet hypothécaire sera à celle du billet de banque dans le rapport de 8 à 1. (Sensation.)

M. Thiers nous a parlé hier des grands dangers de l'émission des bons hypothécaires. M. Thiers est un grand orateur, mais il n'est pas un grand prophète.

Vous vous rappelez ce qu'il a dit à cette tribune contre les coupures des billets de la Banque de France. A l'entendre, ces coupures devaient jeter une immense perturbation dans le pays. Ces coupures ont été faites, et vous savez le bien qui en est résulté. Il en sera de même de la fantasmagorie qu'il évoque contre notre projet.

C'est un fait acquis aujourd'hui que le numéraire circulant n'est actuellement que ce qu'il était en 1789. Or, à cette époque, il était déjà trop peu abondant. Eh bien! la population a considérablement augmenté; les transactions commerciales, l'industrie, ont fait d'immenses progrès; il est donc évident que le numéraire en circulation aujourd'hui serait beaucoup trop restreint, même à une époque normale. Nous serions avant février, que nous viendrions encore vous proposer la même ressource.

Cependant, avant février, cette rareté du numéraire était moins sensible, par suite de la grande quantité de billets particuliers et en circulation, valeur qui a complètement disparu en laissant un vide désastreux. Ajoutez l'argent qui se cache, et vous savez qu'il est peureux. On nous dit que l'argent ne manque pas. Assurément il ne manque pas à quelques-uns.

Nous avons surtout pour adversaires ceux qui, dans la France, ne voient que Paris, et qui, à Paris, ne voient la France que dans la Bourse. (A gauche : Très-bien!)

Le numéraire manque à ceux qui en ont le plus besoin, il manque à l'agriculture, à la propriété foncière. Vous ne savez pas à quel taux se traite l'intérêt dans nos campagnes. Tous les agriculteurs vous l'attesteront, il s'élève dans certains départements à 15, 20 et même 40 p. 0/0. (Dénégations à droite.)

Je parle au nom de votre comité de l'agriculture, au nom de tant d'agriculteurs de France, au nom de tant de milliards de signatures, de tant de correspondants qui, chaque jour, nous adressent tant de lettres où s'étalent les doléances et les souffrances de l'agriculteur!

On nous dit que le numéraire ne peut pas manquer, parce que le prix des objets baisse quand le numéraire se fait rare. Eh! citoyens, croyez-vous que cette compensation s'établisse sans des pertes et des désastres financiers, et en faites-vous si bon marché?

On nous dit que les bons hypothécaires jetés dans la circulation vont faire concurrence aux billets de banque et vont les déprécier.

On m'annonce d'abord que les bons de la Banque de France vont cesser d'avoir cours forcé; il n'y aurait donc plus qu'un seul papier en circulation forcée. On ajoute que le numéraire disparaîtra par suite de cette émission; qu'il se cache, soit, mais qu'il s'en aille, cela est impossible. Où était-il?

L'Europe n'est-elle pas en révolution, et son horizon ne s'assombrit-il pas à mesure que le nôtre se rassérène? Où irait-il? En Allemagne, où il trouverait des bons hypothécaires analogues aux nôtres? En Suisse, où le taux est plus bas qu'en France?

Nous voulons soulager les propriétaires, nous voulons les rattacher à la République qui leur donnera en crédit ce qu'ils lui donneront en confiance. Notre mécanisme financier est emprunté à des institutions qui fonctionnent depuis longtemps avec le plus grand succès.

Les ennemis seuls de la République peuvent le repousser, ceux qui craignent que le crédit se rétablisse et que la République s'affermisse et s'incarne définitivement dans nos mœurs. (Aux voix! à droite.)

Nous n'avons pas la pensée de remplacer le papier judiciaire. Le crédit personnel rend de grands services, et il a une assez belle carrière, une assez grande sphère d'action à remplir. Notre but est différent. Un avantage qui pourrait en résulter, ce serait l'abaissement du taux de l'intérêt; mais n'est-ce pas là un but auquel nous devons tendre de toutes nos forces?

Ce n'est pas seulement au nom du comité de l'agriculture que je vous parle ici, c'est aussi au nom du comité de législation moins trois voix. Mais, quel que soit le vote, j'ai la

paroles : — Le ciel pardonnera beaucoup à celui qui n'a péché que par amour pour sa patrie. Prends garde, don Juan, de n'avoir pas, à l'heure de la mort, la même excuse que ta victime!

Je me retournai vivement pour voir mon nouvel interlocuteur, et je reconnus Alberto qui venait d'entrer, et paraissait avoir entendu mon étrange adieu à son ami... Il s'élança sur le pistolet que la main de Rivabella n'avait pas eu le temps de décharger sur moi, et d'un geste rapide m'indiquant celui qui restait, il se plaça au bout de la chambre, en face de moi. Les deux balles partirent en même temps, mais tandis que la balle de mon adversaire se perdait dans un pli de ma robe, la mienne alla le frapper au cœur.

Au bruit des deux pistolets, l'hôte, la figure effarée, se précipita dans la chambre, en demandant ce qui venait de se passer.

Au moment où il entra, j'achevais fort tranquillement ma troisième bouteille d'Arbois.

Lui montrant avec un imperturbable sang-froid les deux Italiens gisant sans vie sur le plancher : — Vous demandez, lui dis-je, ce qui se passe ici? Vous le voyez, mon cher hôte! Ces deux hommes avaient tout simplement choisi votre auberge, parce qu'elle est éloignée, pour s'y battre, et ils ont si bien fait qu'ils se sont tués l'un et l'autre. Grâce au hasard qui m'a rendu malgré moi témoin de ce duel, ils sont partis pour l'autre monde assez bons amis, et de plus réconciliés avec Dieu.

Mon homme, terrifié à la vue d'un spectacle si peu attendu, ne doutant point d'ailleurs de la véracité de mes paroles, restait dans sa surprise aussi immobile qu'une statue de sel.

— Allons, notre hôte, lui dis-je, vous voilà plus blême que ces deux ci-devant vivants. Comment seriez-vous donc, si vous aviez vu d'aussi près que moi ce terrible duel. Ne croyez pas cependant que je n'aie pas éprouvé une certaine émotion; et à la seule fin de me remettre, je vous prierais de m'ap-

porter une quatrième bouteille d'Arbois. Plus étonné peut-être de cette étrange demande que de la vue des deux cadavres, l'aubergiste stupéfait me regardait avec de grands yeux, comme pour voir s'il avait bien entendu. Mon regard fixe, dans lequel il y avait peut-être encore du sang, augmenta son épouvante. Comme s'il eût été sous l'impression d'un charme qui l'eût fasciné, il prit la bouteille vide qui était sur la table, et sans me répondre un seul mot, courut la remplir à la cave. Quand il revint un instant après :

— Laissez-moi, lui dis-je, vous verser un verre de vin que vous boirez à l'heureux voyage de nos deux trépassés.

— Me verser du vin à la vue du sang! s'écria le pauvre homme avec un effroi de plus en plus visible.

— Et pourquoi ne verserait-on point du vin à la vue du sang, quand on a versé le sang à la vue du vin?

Le rire vraiment satanique qui plissa mes lèvres en répondant ainsi au pâle aubergiste, lui fit perdre le peu de tête qui lui restait; jetant sur moi, d'abord, et sur les cadavres ensuite un regard effaré, il se sauva en balbutiant :

Jésus, Marie et Joseph! ce moine est le diable en personne! Le fait est que, si je n'étais pas Satan, je commençais au moins beaucoup à lui ressembler. chose extraordinaire! le sang que je venais de répandre, et le vin que j'avais bu, m'avaient durci le cœur au point de le rendre inaccessible aux remords. J'achevai fort tranquillement de manger ma tranche de bœuf, dans la muette société de mes deux victimes. Sans craindre le moins du monde qu'elles ne se relevassent, pour me faire partager leur éternel sommeil, je me couchai et m'endormis doucement.

Le lendemain, en me réveillant, je pensai avec raison qu'après trois meurtres commis dans la même journée, il ne m'était plus possible de demeurer dans le pays. D'un autre côté, ma robe de moine me gênait pour voyager, et je n'avais d'ailleurs aucun argent sur moi. Je ne me fis aucun scrupule de profiter des dépouilles de mes ennemis. Dans la va-

lise d'Alberto se trouva une bourse de cinq cents pistoles dont je me servis; et dans celle de Rivabella un costume complet de cavalier, qui m'habilla parfaitement. C'était tout ce qu'il me fallait pour me rendre en Espagne, où, en changeant de nom, j'espérais, à l'aide de mes amis et de mon frère Charles surtout, parvenir à vivre honorablement.

J'échangeai donc sans peine le froc du père Lupicin contre l'élegant costume de cavalier italien. Quand j'eus procédé à cette nouvelle toilette, je descendis à l'écurie, pris celui des deux chevaux qui me parut le meilleur et je m'élançai gaillardement sur sa croupe :

— A Madrid, reine des Espagnes! m'écriai-je.

Au moment où je retournais la tête pour jeter un dernier coup-d'œil sur l'auberge jurassienne, où m'était survenue une si étrange aventure, je vis l'aubergiste en bonnet de nuit, passer sa tête par une fenêtre. Réveillé en sursaut par le galop du cheval, il voulait savoir qui sortait ainsi de bonne heure et à son insu de son auberge. A l'aspect du cavalier, jeune et beau, qui caracolait devant lui, il se frotta les yeux, et croyant enfin me reconnaître, il s'écria avec terreur :

— Je l'avais bien dit que c'était le démon. De moine vieux et buveur qu'il était hier soir, le voilà devenu, ce matin, le plus beau et le plus fringant cavalier qui se puisse voir!

Je devais, ma foi, subir bien d'autres métamorphoses.

Ici se termine la première partie de l'histoire des aventures du chevalier don Juan de Watteville. La seconde partie contiendra ses faits et gestes en Espagne, à la cour de Madrid, en Turquie, dans son pachalik de Morée; et enfin en France, Comté, dans son abbaye de Baume, où le trop célèbre abbé, après avoir changé deux fois de religion et trahi la sublime Porte, termina sa peu édifiante carrière, en livrant à Louis XIV la province où il avait reçu le jour.

arme espérance que le décret sera voté tôt ou tard. Le projet, ce n'est pas le chiffre de deux milliards, réduisez ce chiffre comme vous l'entendez; ce que nous demandons, c'est le bon hypothécaire.

Nous le demandons avec le cours forcé; sûrs que si vous ne le votez pas dès aujourd'hui, si vous faites une expérience, vous serez obligés d'y arriver plus tard. (Très-bien! Aux voix! La clôture!)

Le citoyen Wolowski monte à la tribune. (Aux voix! aux voix! La clôture!) L'honorable membre retourne à sa place.

Le cit. Goudchaux, ministre des finances: Avant d'entrer dans de plus amples explications, je dois déclarer à l'Assemblée que, d'après les renseignements que j'ai fait recueillir, l'émission de deux milliards de papier qu'on vous propose profiterait à 40 ou 50,000 propriétaires tout au plus; c'est-à-dire que vous sacrifieriez à ce petit nombre de propriétaires le crédit de trente-cinq millions d'âmes.

Voici une pièce que je reçois à l'instant de la chambre du commerce de Paris, signée par le président de cette chambre, le citoyen Horace Say, et dans laquelle on déclare que l'émission de deux milliards de bons hypothécaires amènerait la ruine immédiate du crédit.

Voici un autre renseignement. Pendant le mois de septembre 1848, le produit des droits d'enregistrement et de timbre a offert une diminution de 8 millions sur le mois de septembre 1847.

Après le mois de février 1848, le déficit avait été de 5 à 6 millions par mois; s'il s'est élevé à 8 millions le mois dernier, les renseignements que je reçois de 84 départements attribuent cet excédant de déficit à ce que l'incertitude causée par le projet sur l'émission des bons hypothécaires, a arrêté presque toutes les transactions.

Le citoyen ministre affirme, au surplus, que, si on veut fonder des institutions de crédit de la nature de celles qui existent en Prusse et en Pologne, le gouvernement leur prêtera un appui solide et sincère.

Pour justifier l'opposition par lui apportée à l'adoption du projet, l'orateur donne lecture d'un passage du rapport. Vous n'avez que trois questions à vous poser, continue l'orateur. Voulez-vous la liberté du cours forcé?

Une voix: Nous avons bien décrété le cours forcé des billets de banque.

Le cit. Goudchaux: C'est vrai. On demandait 14 à 15 millions d'espèces par jour à la Banque de France; elle n'aurait pu prévoir sitôt l'événement de Février, et si ces demandes de fonds avaient continué, la Banque n'aurait pu y suffire.

Depuis, elle a réalisé une partie de son portefeuille; elle a prêté 75 millions à l'Etat; je ne sais si elle reprendra bientôt les paiements en numéraire, je ne le crois pas; et, dans tous les cas, je n'ai pas mission de l'annoncer; mais je déclare que, si la Banque avait un peu de hardiesse, les paiements en numéraire seraient repris aujourd'hui ou demain au plus tard.

L'orateur termine en insistant pour qu'il ne soit pas passé au vote des articles. (Aux voix! aux voix!)

Plusieurs orateurs, parmi lesquels nous remarquons les citoyens Sauteyra et Wolowski, se précipitent à la tribune. Les cris: Aux voix! la clôture! éclatent avec une rare énergie.

Le citoyen Wolowski veut parler. La clôture est prononcée.

Le cit. LANGLOIS parle sur la position de la question.

Le cit. président: L'Assemblée va voter sur la question de savoir si elle passe à la discussion des articles.

Voici le résultat du scrutin:

| | |
|--------------------|-----|
| Nombre des votans, | 788 |
| Majorité absolue, | 593 |
| Pour, | 210 |
| Contre, | 578 |

L'Assemblée ne passe pas à la discussion des articles (Sensation.)

Le cit. BEAUMONT demande la parole pour une motion d'ordre. Il maintient que la chambre n'a décidé que la question du cours forcé. (Bruits divers.) C'est jugé. Il est quatre heures et demie.

PARIS, 11 octobre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Les débats qui se sont ouverts hier sur la question du crédit foncier avaient plutôt de l'importance, à cause des lumières qu'on espérait voir surgir des discours des hommes pratiques qui siègent à l'Assemblée, que pour le résultat du vote qui, bien qu'ajourné à aujourd'hui, était présenté par l'opinion publique. La réprobation qui a accueilli l'idée de l'émission d'un papier-monnaie était trop générale, pour que l'Assemblée se laissât entraîner à l'adoption de deux milliards de bons hypothécaires demandés par MM. Turck et Prud'homme, et acceptée par le comité de l'agriculture. Cependant il est un fait qui domine la discussion de ce système de crédit foncier. C'est que si, d'un côté, le pays reprouve le papier-monnaie, il comprend en même temps la nécessité d'introduire une réforme dans le régime hypothécaire, afin de venir au secours de la propriété foncière. Or, jusqu'ici, le besoin d'une réforme n'a été qu'indiqué dans la discussion; mais on n'est pas encore entré dans l'examen des différents systèmes qu'on propose d'inaugurer pour faciliter les prêts et les remboursements hypothécaires.

Le National revient, ce matin, sur un système qu'il a développé, et qui est, dit-on, appuyé par M. Duclerc, l'ex-ministre des finances. Voici en quoi consisterait son plan.

Le ministre des finances ouvrira un grand-livre de crédit hypothécaire; les receveurs généraux, particuliers, etc., seront ses agents dans les départements. Sur les demandes qui lui en seront faites, il émettra des obligations portant intérêt à 4 0/0, entre les mains des détenteurs; après que les précautions auront été prises pour que les porteurs d'obligations puissent vérifier la parfaite réalité de leur titre. Le propriétaire qui voudra obtenir des obligations foncières devra souscrire au profit de l'Etat une obligation authentique, d'après laquelle il s'engagera, la désignation de l'immeuble étant faite, à payer un intérêt de 4 0/0 par an, en annuité de 1 0/0 pour l'amortissement de l'emprunt, une contribution de 1/4 0/0 pour couvrir les frais d'administration. Le prêt, divisé en coupons de 100, 200, 500 et 1,000 fr., ne pourra excéder, pour les immeubles ruraux, les deux tiers de leur valeur; pour les immeubles urbains, les trois quarts. Le minimum des emprunts sera de 200 fr.; le minimum des propriétés affectées à la garantie de l'emprunt, 1,000 fr. »

M. Goudchaux, qui a parlé hier contre le papier-monnaie, n'a pas fait connaître son idée au sujet des divers systèmes proposés pour réformer les abus des prêts hypothécaires. On prétend qu'il ne veut pas s'engager sur cette question tant qu'il ne sera pas sûr de rester au ministère.

Une scène assez tumultueuse s'est passée ce matin dans la salle des Pas-Perdus, à l'Assemblée nationale. M. Thouard, ancien courtier de marine à Alger, avait été nommé consul à Naples par M. Bastide, puis destitué au moment où il venait de se rendre à son poste. Irrité contre le ministre dont il incriminait la bonne foi, ainsi que contre M. Hetzel, son secrétaire-général, M. Thouard cherchait depuis longtemps l'occasion de se venger. Aujourd'hui, entre midi et une heure, au moment où le ministre et son secrétaire allaient entrer dans le corridor qui mène à la salle des conférences, M. Thouard s'avança et s'oublia jusqu'à cracher à la figure de M. Hetzel. L'insulte rejaillit jusque sur M. Bastide. M. Hetzel, qui s'attendait depuis quelque temps à une violence ou à un outrage quelconque, tira un pistolet de sa poche et le mit sur la poitrine de M. Thouard. Aussitôt un groupe se forma, le coupable fut arrêté par un gardien et conduit au bureau spécial de police, où il fut interrogé par M. le commissaire préposé à la surveillance de l'Assemblée nationale. De là il a été dirigé sur la préfecture de police.

La commission de constitution s'est encore réunie, ce matin, pour entendre tous les auteurs des amendements relatifs au projet en discussion. On les a engagés à retirer leurs propositions et à s'en rapporter à la commission. La plupart ont maintenu leurs droits, et ont manifesté le désir de les développer. La commission a décidé qu'elle proposerait le rejet de tous les amendements, le projet suffisant parfaitement. Du reste, elle a encore témoigné l'intention de faire tous ses efforts pour qu'on pût arriver à voter l'ensemble de la Constitution le 20 de ce mois. Hâtons-nous d'ajouter qu'aucun des amendements en question n'a de l'importance.

Les bruits de modifications ministérielles continuent à être fort accrédités dans le public; mais il est certain maintenant que M. le général Cavaignac restera à la tête du pouvoir exécutif. MM. Sénart, Recurt et Vaulabelle seront remplacés par MM. Dufaure, Bedeau et Havin. M. Bedeau prendrait les affaires étrangères à la place de M. Bastide qui passerait aux travaux publics.

Il est toujours question des instances faites par M. le général Cavaignac auprès de MM. Bedeau et Dufaure pour renforcer le ministère. M. Bedeau a accepté, M. Dufaure hésite.

La séance d'aujourd'hui a été des plus orageuses. Il s'agissait du projet sur le crédit foncier. Au moment où l'on croyait le débat terminé, il s'est réchauffé. Il s'agit, en ce moment, de savoir si le projet sera repris et discuté avec le cours non forcé pour le papier hypothécaire.

Le journal la Semaine doit être mis en vente par adjudication publique le 20 octobre prochain sur la mise à prix de 30,000 fr.

La police a saisi l'Almanach de la science du diable qui renfermait une prophétie blanche, une physiologie critique des principaux orateurs de la chambre et dont les tendances sont légitimistes.

On dispose, en ce moment, l'ancien hôtel Wagram, rue de Larochehoucault, que va habiter le prince Louis Napoléon.

Un nouveau journal quotidien va paraître. Ce journal, conçu sur une grande échelle, sera l'organe de Louis Bonaparte et de sa famille.

M. le préfet de police, qui a été médecin avant d'être préfet, et qui est resté médecin plus que préfet, a publié hier dans le Moniteur, sur la prostitution et l'hygiène de la prostitution, un article qu'on se passait de banc en banc à l'Assemblée nationale. Hier au soir, chez M. le général Cavaignac, on ne parlait que tout bas, devant les dames, de l'article du Moniteur du matin, que les Débats qualifient d'étrange.

Une conjuration a éclaté à Montevideo, dans la nuit du 17 au 18 juillet. Mais le mouvement a été bientôt comprimé par la garnison, et l'armée ennemie n'a pas osé bouger.

Tous les principaux conjurés sont aujourd'hui en prison et traduits devant un conseil de guerre.

Le ministère ne sera pas changé, quant à présent. Voilà ce qui est vrai aujourd'hui.

Un mot d'ailleurs sur les bruits qui ont couru et auxquels les journaux de couleur différente ont donné plus ou moins d'importance.

On a publié les listes les plus contradictoires, et cela se comprend. Le ministère était chancelant, chaque parti prenait ses mesures pour profiter de sa chute; chaque parti a eu sa liste, chacune de ces listes a été proposée à qui de droit. Certaines remplaçaient jusqu'au chef du pouvoir lui-même; d'autres n'avaient que la prétention de l'entourer d'hommes offrant certaines garanties à certaines influences. Chacune de ces listes a été examinée, discutée, modifiée, sans qu'aucune ait jamais eu des chances complètes de succès.

Les journaux ont pris dans tous les bruits qui ont couru à ce sujet ceux qui flattaient le plus leurs prétentions et leurs espérances. Mais, en somme, nous le répétons, aucun parti n'a été pris, et, aujourd'hui, ce qu'il y a de plus probable, c'est le maintien du statu quo.

Ce statu quo ne serait menacé qu'autant que la décision à prendre sur le moment où l'élection aura lieu prolongerait le provisoire actuel. C'est peut-être pour cela que la rue de Poitiers vote encore, quoi qu'on en ait dit, pour un ajournement.

On assure que les légitimistes se proposent de porter M. Molé comme candidat à la présidence de la République.

Portefeuille financier.

Les détails de finances données hier soir par M. Goudchaux ont provoqué un nouveau mouvement de hausse au début du parquet, mais il est survenu de nombreuses réalisations de bénéfices qui ont fait rétrograder assez vivement les prix jusqu'à 2 heures 1/4. Les prix se sont ensuite raffermis de nouveau. Les affaires, qui avaient été d'abord très-animées, sont devenues languissantes.

Toutes les valeurs ont participé à la hausse de la rente, et il y avait de la fermeté sur presque toutes les lignes de chemins de fer.

La rente 3 0/0, qui avait fermé hier à 44 30, a ouvert à 44 50, elle a varié de 44 30 à 44 60, elle reste à 44 60.

La rente 5 0/0, qui était hier à 68 50, a ouvert à 68 85, elle a varié de 68 70 à 69 10, elle ferme à 69 05.

L'emprunt de 1848 a varié de 68 80 à 69 20.

Les actions de la banque de France ont fait 1600 et ont rétrogradé à 1560, elles restent à 1585; les 4 canaux ont monté de 5 fr. à 845; les obligations de la ville étaient à 1100; les bons du trésor ont fait 22 0/0 de perte; l'emprunt romain était à 64; les ducats ont fléchi de 1 fr. à 83; l'emprunt du Piémont a varié de 880 à 875.

Les actions du Nord ont varié de 362 50 à 365; Strasbourg de 335 à 336 25; Lyon de 361 25 à 362 50; Nantes de 316 25 à 320; Orléans de 622 50 à 627 50; Rouen de 373 75 à 380; le Havre était à 187 50; Marseille à 180; Bordeaux de 372 50 à 373 75; Bâle à 85; Vierzon de 228 75 à 235.

EXTÉRIEUR.

Angleterre. — LONDRES, 9 octobre. — Nous tenons d'une source à laquelle nous croyons que l'on peut ajouter foi, que les hostilités vont recommencer dans l'Italie du Nord. Les résultats pourront devenir très-sérieux pour la paix de l'Europe. Nous apprenons qu'un agent du roi de Sardaigne est venu, il y a quelques jours, en Angleterre, avec des fonds, et qu'il était chargé d'acheter 100,000 fusils à percussion, si l'on peut les fournir sur-le-champ. Si l'on ne peut pas avoir cette quantité tout de suite à Birmingham, on dit que lord Palmerston ordonnera que ce qui manquera soit tiré des magasins de la tour.

Les nouvelles de la Guadeloupe et de la Martinique qui nous sont venues par le Medway, vont jusqu'au 10 septembre. A cette époque, ces îles étaient dans le plus triste état, l'agitation causée par les élections n'était pas encore apaisée, et les noirs ne paraissaient pas disposés à reprendre le travail. Les vivres étaient sur le point de manquer. L'émigration des plus riches propriétaires continuait.

Allemagne. — BERLIN, 7 octobre. — On assure qu'il existe des négociations diplomatiques qui ont pour objet de transmettre la couronne impériale au roi de Prusse, sous la condition toutefois de diviser la monarchie prussienne en trois parties distinctes (trois dynasties).

Vienne, 5 octobre. — Le baron Jellachich a quitté Raab et s'est avancé jusqu'à Vieselbourg à dix milles de Pesth. Ce soir il sera à Bruck sur la Leitha où plusieurs milliers d'hommes de troupes impériales se trouvent déjà. 14,000 hommes ont été envoyés en Hongrie sous les ordres du général Franck.

Cela explique le mouvement de Jellachich sur Raab. 7,000 hommes, sous les ordres du général Roth, sont restés à Raab.

L'exportation d'armes pour la Hongrie est interdite. Une grande fermentation règne dans les régiments Hongrois employés hors de leur pays. Les soldats ont une tendance à désertir et à rentrer dans leur patrie.

Le conseil des ministres a adopté aujourd'hui des mesures extraordinaires. 30 à 40,000 hommes vont partir avec de l'artillerie pour l'armée de Jellachich. Un corps de troupes de la Gallicie entrera dans le nord de la Hongrie. Le baron Buehner partira de la Transylvanie à la tête des corps de troupes Valaques. Les troupes impériales occuperont Presbourg, et l'on pourrait ainsi passer aisément le Danube. Dans le voisinage de Comorn, en Hongrie, 40,000 croates Slavaques et Moraviens se sont réunis pour voler au secours de Jellachich. Plusieurs centaines de hussards ont déserté de Saaz, en Bohême. Hier soir il y a eu une réunion de tous les membres de la famille impériale au château de Schœnbrunn, pour délibérer sur les affaires de la Hongrie. L'empereur a, dit-on, versé des larmes et demandé que le manifeste non contresigné qui a causé en grande partie la mort du comte Lamberg fût révoqué.

NOUVELLES LOCALES.

Le ministre de l'agriculture vient de décider qu'à partir de 1849, il sera décerné, chaque année, le Lundi-Saint, sur le marché de Lyon, des primes et des médailles d'encouragement aux producteurs de bœufs et de moutons, nés et élevés en France, reconnus les plus parfaits de conservation et les mieux préparés pour la boucherie.

Un événement, qui pouvait avoir les suites les plus funestes, a eu lieu avant-hier à deux heures de l'après-midi:

Le sieur Claude Bonnard, âgé de 18 ans, domestique chez M. St-Albin, à la Guillotière, étant poursuivi par ce dernier qui l'inculpait de vol, arriva tout essoufflé jusqu'au bord de la Saône, près du pont Seguin, au bas duquel il se jeta sans se faire de blessures graves; mais bientôt s'étant relevé, il se précipita dans la rivière, d'où quelques crocheteurs le retirèrent.

Conduit à l'Hôtel-Dieu, il fut reconnu que son état n'a-

wait rien d'alarmant.

— Mgr. Sibour, archevêque de Paris, est arrivé hier à Lyon, où il est descendu à l'hôtel de Milan.

— Nous lisons dans une de nos correspondances de Paris :

« Les importants travaux pour la construction de l'embarcadere de Lyon sont, en ce moment, poursuivis avec activité par huit à neuf cents ouvriers. Plusieurs ateliers sont déjà terminés. Une partie du matériel roulant est prête et remise près la rue de Bercy. Un pont en fonte est jeté sur la rue de Rambouillet pour le passage du rail-way; la chaussée, fortement remblayée de ce rail-way, est faite. On a achevé le mur de clôture proprement dit, et l'on monte les piliers qui vont supporter les charpentes de la grande gare; des masses énormes de matériaux arrivent incessamment; de son côté la ville va s'occuper cet hiver de faire percer la rue de Lyon, destinée à mettre l'embarcadere en communication directe avec la bastille. »

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Larroque, recteur de l'Académie de Caen, a été nommé aux mêmes fonctions à Lyon, en remplacement de M. Lorain, mis sur sa demande en disponibilité.

— Avant-hier, dans la rue de Chabrol, à la Guillotière, une femme a été frappée chez elle de plusieurs coups de marteau à la tête qui lui ont fait de profondes blessures.

L'auteur de ces violences est une femme entretenant, ainsi que la victime, des relations avec le même individu; égarée par la jalousie, elle s'est introduite chez sa rivale et s'est ainsi brutalement vengée.

La justice est saisie de cette affaire.

— Avant-hier, les sous-officiers de l'ex-garde mobile, qui travaillent en ce moment à la régularisation des écritures pour les paiements à terminer à cette troupe, furent prévenus de se rendre à l'ancien bureau de l'état-major à la préfecture, où il leur fut donné connaissance que, dorénavant, chaque personne employée à ces écritures ne recevrait que la somme de 1 fr. 50 c. par jour accordée aux simples gardes mobiles, au lieu de 2 fr. qui leur avaient été précédemment accordés. Cette mesure ne parut pas convenir au plus grand nombre, qui se rendit aussitôt chez le sous-intendant chargé de ce service, qui obtint promptement à leur réclamation et rétablit l'ancien chiffre de 2 fr.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

COLONIES AGRICOLES EN ALGÉRIE.

Le maire de la ville de Lyon croit devoir rappeler à ses concitoyens qu'un décret de l'Assemblée nationale, en date du 19 septembre dernier, porte création de colonies agricoles en Algérie.

Par ce décret, l'Etat assure, à titre gratuit, aux citoyens Français chefs de famille ou célibataires qui voudront devenir colons-cultivateurs, des concessions de terre d'une étendue de deux à dix hectares par famille, selon le nombre des membres de la famille, leur profession, la qualité du sol; il leur assure de plus les subventions nécessaires à leur établissement.

Les colons ouvriers d'arts exécuteront tous les travaux d'installation des familles et concourront aux travaux d'utilité publique reconnus indispensables pour le développement des colonies. Lorsqu'ils voudront se fixer dans un des centres des colonies agricoles, ils recevront, de même que les autres colons, un lot à bâtir, un lot de terre et les prestations nécessaires à leur établissement.

Les subventions et prestations de toute nature accordées pour la mise en valeur des terrains, ne pourront d'ailleurs être allouées pendant plus de trois années, à partir du jour où chaque colon aura pris possession de son lot.

L'Etat prend à sa charge les frais de route, de traversée, de transport des effets et du mobilier des colons, dont le nombre, pour 1848, ne pourra, au surplus, dépasser 12,000 âmes.

Une commission nommée par le pouvoir exécutif, et siégeant à Paris, vérifiera les titres des colons; elle désignera ceux d'entre eux qui devront être admis et dirigés sur l'Algérie.

Le maire de Lyon, après avoir rappelé les avantages que le

gouvernement accorde aux colons, s'empresse de porter à la connaissance des ouvriers sans travail domiciliés à Lyon les formalités qu'ils ont à remplir pour être admis à jouir du bénéfice du décret du 19 septembre, qui leur assurera dans la colonie africaine une existence basée sur la propriété.

En se faisant inscrire à la mairie, les postulants devront produire :

- 1° Leur acte de naissance;
- 2° Un certificat de résidence et de bonnes vie et mœurs, délivré par le commissaire du quartier qu'ils habitent;
- 3° Un certificat d'aptitude physique, délivré par un des médecins ci-après désignés;
- 4° Un certificat de libération ou d'exemption du service militaire.

Pour les hommes mariés, le certificat de libération ou d'exemption pourra être remplacé par l'acte de mariage, et les actes de naissance des enfants compléteront les justifications à faire.

La délivrance de toutes ces pièces est essentiellement gratuite.

Le soin de délivrer les certificats d'aptitude physique est confié à une commission médicale dont les membres sont les docteurs-médecins dont les noms suivent :

- MM. Fraisse, rue Sainte-Hélène, 2.
Teissier, rue de la République, 24.
Morel, place Bellecour, 16.
Rougier, quai de la Révolution, 52.
Levrat-Perrotin, rue de la Gerbe, 17.
Magaud, rue du Garet, 9.
Ramadier, rue de Thou, 2.
Chassagny, rue de l'Annonciade, 16.
Brevard, rue de Trion, 6.
Tavernier, quai de l'Archevêché, 28.

Les inscriptions des citoyens porteurs de toutes les pièces ci-dessus détaillées seront reçues tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, bureau du secrétariat général.

L'administration municipale, empressée de faciliter autant qu'il peut dépendre d'elle l'application du décret du 19 septembre à ceux des ouvriers lyonnais qui en réclameront le bénéfice, apportera la plus grande promptitude dans l'envoi des dossiers qui lui seront remis et qu'elle accompagnera de son avis le plus favorable; mais elle ne doit pas négliger de prévenir, dès à présent, que « l'inscription à la mairie ne créera pas un droit absolu d'admission au profit des candidats inscrits, l'appréciation des titres de chacun d'eux étant formellement réservée à la commission centrale de Paris. »

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 11 octobre 1848.

Le maire de la ville de Lyon, REVELL.

Bulletin dramatique.

Il faut bien l'avouer, ce qui touche de près ou de loin à la grande épopée impériale, a le singulier privilège de nous émouvoir fortement, nous, génération nouvelle, qui ne connaissons ces pages de l'histoire que par la tradition ou les travaux de quelques grands écrivains. Ainsi, le *Maréchal Ney*, ce long drame, de MM. Dupeuty, Anicet Bourgeois et Dennerly, ce drame médiocre au point de vue de l'art proprement dit, agite et remue profondément la foule nombreuse qu'il attire tous les soirs. De longtemps encore, nous ne dépouillerons ce culte involontaire du nom de l'empereur, ce respect pour sa gloire personnelle et pour toutes celles qui rayonnaient autour de lui. Nous l'avons exprimé déjà, nous n'aimons pas Napoléon; nous songeons plus volontiers aux désastres de 1815 et de 1816 qu'aux splendeurs de 1804 et de 1805. Et, cependant, nous subissons nous-même l'influence du génie de l'empereur, et nous l'admirons sincèrement.

Etonnez-vous ensuite que la salle des Célestins regorge de spectateurs, que les applaudissements éclatent, et que les yeux deviennent humides lorsque meurt, fusillé par des soldats français, le brave des braves, le héros de cette désastreuse campagne de Russie! D'ailleurs, M. Genin n'est-il pas un acteur éminent? Et dans le cours d'une représentation, s'il s'oublie et se néglige, ne rachète-t-il pas ces taches légères, par des instants d'inspiration puissante, par des éclairs de talent qui rappellent Frédéric Lemaitre?

Réclame! diront les médisants, réclame. Eh pardieu! entrez aux Célestins, sceptiques qui doutez des comptes-rendus élogieux. Et quand vous aurez suivi, du bivouac de

Russie à l'apothéose, l'œuvre de MM. Dupeuty... vous penserez, ne vous en déplaise, que si les journaux mentent quelquefois, ils restent aussi parfois au-dessous de l'exacte vérité.

La direction a subi un ou deux échecs cette semaine, mais elle en a gaiment pris son parti; et nous savons de source certaine, qu'en général habile et prévoyant, elle a sous la main des troupes fraîches et courageuses, prêtes à remplacer les morts et les blessés des batailles déjà livrées. Le public, nous en sommes persuadé, lui tiendra compte de ses efforts intelligents; et, en voyant la peine quelle se donne pour lui être agréable, il ne la rendra pas responsable des voix séculaires ou imberbes de tel ténor ou telle dugazon, que nous ne voulons pas nommer.

ITALIE.

André Roméo, le héros des Calabres, est arrivé à Turin. LIVOURNE. — La ville est en fête pour célébrer la rentrée de Montanelli.

LOMBARDIE. — Nous lisons dans une correspondance particulière en date du 10 :

« Ce matin, tous les bruits, toutes les conversations sont à la guerre, bien que tout le monde ait cessé d'y croire. Ce qui paraît certain, c'est que les troupes qui se trouvent maintenant dans l'intérieur reçoivent l'ordre de marcher à la frontière sous bref délai. On dit même qu'il va être formé un corps de réserve de 30 mille hommes de garde nationale mobile, qui s'établira le long de la *Dora Baltea*. »

« Les lettres particulières que je reçois de la Lombardie me disent que la population n'a vu qu'avec mépris les concessions que l'empereur promet de lui faire, qu'elle est exaspérée, et qu'elle est prête, si elle peut conserver l'espoir d'être secourue, de se soulever comme dans le mois de mars. »

« La banque de Gènes, comme vous le savez, avait envoyé une députation à Turin pour obtenir quelques modifications au décret ministériel sur l'emprunt forcé. En effet, ce matin, un nouveau décret les fait connaître. »

Il vient d'être créé un *Salon de lecture* de journaux, rue Centrale, à l'angle de la rue Tupin, 16. Déjà beaucoup d'habitants vont y lire les nombreux journaux que ce salon possède.

Bourse de Paris du 11 octobre 1848.

| | |
|--|-----------------------------|
| Cinq pour cent, 69 05.—Dito fin courant, 69 10.—Trois pour cent, 44 50.—Dito fin courant, 44 60.—Quatre pour cent, » | Quatre canaux, 845 » |
| Actions de la banque, 1555. | Rentes de Naples, 83 » |
| | Dettes actives d'Espagne, » |
| | Emprunt romain, 64 » |
| | Oblig. piémontaise, 373 » |

CHEMINS DE FER.

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Paris à Orléans. 627 50 | Orléans-Vierzon 235 » |
| Paris à Rouen. 380 » | Montargis à Troyes. 112 50 |
| Rouen au Havre. 187 50 | Nord. 365 » |
| Paris à Strasbourg. 337 50 | Amiens-Boulogne. » |
| Paris à Lyon. 362 50 | Tours à Nantes. 520 » |
| Avignon à Marseille. 180 » | Dieppe. » |
| Versailles, rive droite. » | Bordeaux à Cette. » |
| Id. rive gauche. 92 50 | Lyon à Avignon. » |
| Bâle à Strasbourg. 85 » | Centre. » |
| Saint-Germain. » | Paris à Sceaux. » |
| Orléans-Bordeaux. 373 75 | Sceaux. » |

Bourse de Lyon du 13 octobre 1848.

Orléans, 618 75 comptant. — Nord, 365 comptant; 365 liq. du 15 octobre. — Loire, 287 50 liq. du 15 octobre. — Fonderies de l'Horre, 177 50. — Gaz de Lyon, 880. — 5 0/0, 68 85.

CONDITION DES SOIES. — Vendredi 13 oct. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 54. — Ouvrées, 42. — Grèges, 11. — Dernier numéro, 700.

Le Directeur-Gérant, JACQUET.

LE JOURNAL LA LIBERTÉ

Dominique, 7. — CHAMBERT, libraire, quai des Célestins. — Cabinet littéraire, rue Centrale. — POCHON, papetier, rue Grenette. — GUYON, libraire, rue Lafont. — QUINET, papetier, cours de Broches, à la Guillotière. — POTALIER, papetier, cours Morand, aux Broteaux. — DUPEYRET, libraire, rue de la République, 9.

EN VENTE : — CHEZ GUILBERT, LIBRAIRE, RUE PUISS-GAILLOT, 3, Et chez les principaux marchands papetiers de Lyon :

- CARTE routière d'Europe, dressée par M. NOELLAT.—1848. 3 fr. » c.
- CARTE routière de France, augmentée du tracé de tous les chemins de fer, dressée par M. NOELLAT.—1848. 4 fr. 30 c.
- CARTE topographique et statistique du département du Rhône, nouvelle édition, 1848, augmentée du tracé du chemin de fer de Paris à Marseille, dressée par M. NOELLAT. 4 fr. »
- CARTE topographique et statistique du département de Saône-et-Loire, nouvelle édition, 1848, augmentée du tracé du chemin de fer de Paris à Marseille, dressée par M. NOELLAT. 4 fr. »

- La même, sur une plus petite échelle. 4 fr. 25 c.
- PLAN topographique et historique de Lyon et de ses environs, indiquant, sur les lieux mêmes, l'époque de la fondation des principaux monuments, par M. NOELLAT. 4 fr. »
- CARTE du cours de la Saône depuis Gray jusqu'à Lyon, augmentée du chemin de fer de Paris à Marseille, par M. NOELLAT. 1 fr. »
- CARTE du Cours du Rhône de Lyon à la mer, augmentée du chemin de fer de Paris à Marseille, par M. NOELLAT. 1 fr. »

a établi plusieurs DÉPÔTS de ses exemplaires au prix de 10 centimes le numéro, aux adresses ci-après : M. GUILBERT, libraire, rue Puits-Gaillet, 3. — M^{me} PHILIPPE née BEAUDIER, rue Saint-Philippe, 1. — M. POCHON, papetier, rue Grenette. — GUYON, libraire, rue Lafont. — QUINET, papetier, cours de Broches, à la Guillotière. — POTALIER, papetier, cours Morand, aux Broteaux. — DUPEYRET, libraire, rue de la République, 9.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE THÉÂTRALE De DUPEYRET fils, Rue de la République, 9, à l'angle de la rue François Dauphin.

COLLECTION complète de pièces de théâtre, publiées dans la Bibliothèque dramatique, le Magasin théâtral, la France dramatique, le Répertoire dramatique, etc. On y trouve un grand choix de livres classiques, histoires, voyages, mémoires, nouvelles, romans, Guides, Cartes et Plans. Cabinet d'abonnement à la lecture des mieux assortis. Grand dépôt de tous les journaux de Lyon.

On DEMANDE une Lingère-Gouvernante pour un Pensionnat de jeunes gens. S'adresser au bureau du journal, à l'imprimerie rue Centrale.

CONSTIPATION DÉTRUITE complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bons rafraichissants de DUVIGNEAU, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

A CÉDER DE SUITE UN JOLI PETIT MAGASIN de lingerie, bien achalandé. S'adresser au bureau de tabac, place Béranger, aux Broteaux.

SUCRE FORTIFIANT Le dépôt du Dr JOURS rue Luizerne, 4 bis, au premier.

ELIXIR TONI-PURGATIF

DE RHURARKE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs : pituite, asthme, constipation, aigreurs, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections gonitueuses et rhumatismales, scrofules; il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

PRIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez M. CAMUSET, pharmacien, à Lyon place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-BUSARD. Rue Centrale.

SOCIÉTÉ GRANVILLAISE HUITRES DÉPÔT Central.

Quai du Peuple, n° 25, LYON.

A partir du 30 septembre, reprise des arrivages journaliers, 60 heures plus tôt que par les transports ordinaires.

Expéditions en province. (Affranchir.)